












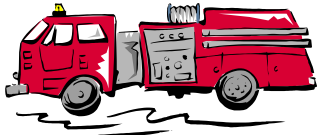


Règles de conduite et mesures de sécurité

<p style="text-align: center;">Absence de l'école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le parent <u>doit téléphoner à l'école le plus tôt possible le matin</u> afin de signaler l'absence de son enfant, au numéro 819 373-5155. ❖ Il peut aussi <u>laisser un message en tout temps sur la boîte vocale</u> en spécifiant les motifs de l'absence. ❖ Lorsque votre enfant fréquente le service de garde, le parent doit également aviser ce dernier en téléphonant au numéro : 819 374-0112, poste 1. <p>Dans les cas d'absences ou retards jugés anormaux ou trop nombreux, un signalement peut être fait à la DPJ conformément à l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique.</p>
<p style="text-align: center;">Absence du service de garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Message important</u> : lorsque l'enfant fréquente le service de garde, <u>le parent est responsable d'aviser aussi le service de garde</u> en téléphonant au numéro 819 374-0112, poste 1.
<p style="text-align: center;">Arrivées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'entrée du matin est fixée à 7 h 53. L'arrivée des élèves sur la cour est fixée à 7 h 43, début de la surveillance; ❖ L'entrée du midi est fixée à 12 h 39. L'arrivée des élèves sur la cour est fixée à 12 h 35, début de la surveillance pour les élèves qui dînent à la maison.
<p style="text-align: center;">Retard</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout retard de l'élève doit être motivé par ses parents dans l'agenda ou par l'élève à son arrivée à l'école. L'entrée se fait alors par la porte avant de l'école et l'élève doit se présenter au secrétariat. ❖ Un élève est considéré en retard lorsqu'il n'est pas entré dans l'école accompagné par le personnel. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">Conséquence prévue au non-respect de la règle</p> <p>Des mesures particulières seront entreprises pour l'élève qui cumule un nombre important de retards.</p> </div>
<p style="text-align: center;">Transport maison-école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les parents qui reconduisent leur enfant le matin et le midi en automobile doivent utiliser l'espace des autobus en respectant l'horaire. Prière de ne pas utiliser le stationnement arrière réservé au personnel. ❖ Par mesure de sécurité, seule la bicyclette est admise. De plus, elle doit être placée à l'endroit prévu à cet effet <u>dès l'arrivée</u> à l'école. ❖ Sur les terrains de l'école, l'élève doit circuler à côté de son vélo. <p>Note : L'école ne peut se tenir en aucun cas responsable des bris ou vols de vélos.</p>
<p style="text-align: center;">La cour d'école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La cour d'école est réservée aux élèves, aux enseignants et aux éducateurs qui doivent assurer la sécurité des élèves. La présence des parents risque de créer des situations inconfortables. <p>Nous vous demandons donc de ne pas circuler sur le terrain de l'école durant les heures scolaires. Après les cours, aucune surveillance n'est assurée par les enseignants; cela devient votre responsabilité.</p>
<p style="text-align: center;">Pour une circulation harmonieuse et sécuritaire des élèves dans l'école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les entrées et les sorties dans l'école se font calmement. Toute circulation se fait en marchant à l'école et au service de garde. ❖ <u>Les attentes concernant les entrées des élèves :</u> <p>Les élèves entrent calmement en marchant l'un derrière l'autre et circulent à droite. Si après plusieurs rappels des membres du personnel, des rencontres avec l'éducatrice et la direction, d'une réflexion, votre enfant ne respecte toujours pas les règles attendues, il y aura des conséquences qui seront appliquées pour le</p>

<p>Circulation des parents dans l'école</p>	<p>non-respect de la règle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, vous devez vous adresser au secrétariat en arrivant pour obtenir <u>l'autorisation de circuler</u>. Si vous accompagnez votre enfant à l'école, il se dirigera seul en classe afin de développer son autonomie, après s'être présenté au secrétariat.
<p>Tenue vestimentaire</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ En tout temps, l'enfant doit porter des vêtements propres et adaptés à la saison et au lieu; ❖ L'enfant doit avoir à l'école deux paires de souliers : une paire pour l'intérieur et pour l'extérieur; <p><u>Voici des exemples de vêtements interdits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vêtements trop courts ou marqués de symboles violents; ❖ Gilets décolletés, gilets bedaine et tous les autres vêtements trop « osés »; ❖ Sandales de plage (gougounes); <p>Pour l'éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Shorts ou pantalons de survêtement, t-shirt, espadrilles (souliers de « skate » à éviter). <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des vêtements perdus ou volés. Nous vous invitons à inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><u>Conséquence prévue au non-respect de la règle :</u></p> <p>Port d'un vêtement adéquat et prêté pour la journée.</p> </div>
<p>Soin du matériel scolaire</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Il est suggéré que le matériel soit transporté dans un sac imperméable pour éviter de l'endommager. ❖ Tous les volumes de bibliothèque doivent être remis à temps et <u>n'être jamais prêtés</u>. ❖ Tout le matériel mis à la disposition des élèves devra être respecté. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><u>Conséquence prévue au non-respect de la règle :</u></p> <p>L'élève devra nettoyer, réparer ou rembourser le matériel perdu ou endommagé.</p> </div>
<p>Collation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seules les collations santé sont autorisées : produits laitiers, fruits et légumes frais
<p>Départ avant la fin des classes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour tout départ avant la fin des cours le parent doit : <ul style="list-style-type: none"> ➢ communiquer avec le secrétariat ET le service garde (s'il y a lieu) ➢ aviser par écrit l'enseignant(e) <p>L'enfant sera appelé pour vous rejoindre au secrétariat à votre arrivée.</p>

<p>Fermeture d'école</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ En cas de fermeture d'école nécessitant un retour imprévu de votre enfant à la maison (tempête, verglas, chauffage défectueux, etc.), vous devez prévoir un lieu d'hébergement d'urgence et en informer votre enfant.
<p>Matériel de jeux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seul le matériel pour les cours est autorisé à l'école; ❖ Pour les récréations et les entrées : les cordes à danser, billes, élastiques, craies, balles de tennis, ballons, yo-yo, cubes rubik, gants de baseball et bâtons de mini-hockey (lunettes protectrices obligatoires) sont acceptés. <p>INTERDIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout objet de violence, iPod, appareils et jeux électroniques, cellulaires, patins à roues alignées, planches à roulettes, cartes de jeux diverses et tout autre jouet provenant de la maison (à moins d'une autorisation pour une activité spéciale); ❖ Il est interdit d'avoir de l'argent de poche à l'école; ❖ Il est strictement interdit d'avoir et de mâcher de la gomme dans l'école et sur tout le terrain de l'école. <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. <i>Nous vous invitons à y inscrire le nom de votre enfant.</i></p> <p>Conséquence prévue au non-respect de la règle</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'objet sera confisqué et remis au moment jugé opportun. Le parent devra se présenter à l'école pour récupérer l'objet confisqué.
<p>Maladie ou accident</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout accident ou malaise est signalé par l'élève au premier adulte qu'il voit. L'élève est reconduit au secrétariat pour recevoir les premiers soins par la secrétaire qui communiquera avec les parents, si nécessaire. ❖ Pour tout médicament à prendre par l'élève à l'école, le parent doit compléter <u>le formulaire prévu à cet effet en faisant la demande au secrétariat</u>. L'école ne fournit aucune médication. Tous les membres du personnel ne peuvent donner aucun médicament non prescrit. Selon la loi, si un enfant prend un médicament prescrit, la prescription doit obligatoirement accompagner le médicament. ❖ Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.
<p>Sinistre</p> 	<p>Pour une évacuation d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Dès que l'alarme est transmise, les élèves se placent en rang dans la classe ou local en attendant que les responsables des parcours vérifient la sécurité offerte sur les parcours à emprunter pour quitter les lieux. ❖ Après la vérification, le titulaire ferme les fenêtres et informe les élèves qu'ils peuvent sortir en rang calmement, sans courir ni crier. Aucun objet ne doit être apporté par les élèves. ❖ Dès que tous les élèves sont sortis, le titulaire prend la liste de ses élèves, ferme la porte et suit son groupe. ❖ Tous les élèves de l'école se dirigent vers la cour de l'école à l'avant. Les classes se placent en rang et par niveau. ❖ Le titulaire nomme chaque élève et signale le résultat à la direction ou au pompier en levant la main. Si un élève manque à l'appel, informer verbalement la direction ou un pompier. ❖ Attendre la décision finale pour réintégrer l'édifice.

	<ul style="list-style-type: none">❖ S'il y a lieu, l'enseignant ou l'enseignante accompagne ses élèves aux lieux de rassemblement suivants :<ul style="list-style-type: none">● L'école Saint-Michel et l'école Maurice Poulin : la salle communautaire des Loisirs des Vieilles-Forges.● L'école Le P'tit-Bonheur : l'édifice du préscolaire Marguerite-d'Youville
--	--

Pourquoi un code de vie ?

L'école intégrée des Forges, accueille des élèves du préscolaire 4 ans au 3^e cycle du primaire. Elle se veut un milieu de vie adapté aux enfants de 4 à 13 ans qui vise à maintenir l'harmonie et le respect au quotidien.

Les consignes et la réglementation visent donc à développer le respect, l'autonomie et la persévérance chez nos élèves (valeurs de notre école) tout en s'assurant de la collaboration de nos parents et de la cohérence dans les interventions de tous les membres de notre équipe-école.

L'encadrement défini par des balises claires permet un meilleur épanouissement afin que chacun trouve sa place tout en ayant le plaisir d'apprendre. Notre encadrement reconnaît le droit à l'erreur pourvu que des efforts soient mis à la « réparer » ou encore à améliorer notre conduite. C'est pourquoi nous avons choisi un système disciplinaire éducatif.

Le code de vie s'adresse aux élèves, aux membres du personnel et à tous les visiteurs qui se présentent à l'école. **« Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent. »**